



Une nouvelle étude présentée par la Commission européenne fournit une analyse détaillée des objectifs et de la structure de l'éducation artistique, de l'organisation des activités périscolaires et d'initiatives en faveur du développement de cet enseignement à l'école. Elle contient également des informations sur l'évaluation des élèves et la formation des enseignants dans le domaine des arts.

L'étude L'éducation artistique et culturelle à l'école en Europe, fondée sur les travaux du réseau Eurydice, a été réalisée par la Commission dans le contexte de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation. Elle porte sur l'enseignement obligatoire à temps plein dans trente pays d'Europe (les États membres de l'UE, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège).

Principales conclusions

Le temps d'enseignement minimal consacré aux matières artistiques est relativement faible, en particulier dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Les formes d'arts les plus enseignées dans les établissements scolaires sont les arts visuels et la musique, qui sont des matières obligatoires du programme artistique dans tous les pays concernés. Au niveau de l'ensemble des domaines artistiques, approximativement la moitié des pays européens consacrent entre 50 et 100 heures par an à l'enseignement artistique dans le primaire. Deux pays sont très éloignés de cette fourchette : le Luxembourg, avec au plus 36 heures par an, et le Portugal, qui offre jusqu'à 165 heures par an. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le temps d'enseignement est légèrement inférieur : à peu près la moitié des pays consacrent entre 25 et 75 heures par an environ aux matières artistiques.

Dans certains pays, les enseignants du primaire ne sont pas nécessairement formés à toutes les matières artistiques incluses dans le programme. Dans la majorité des pays, les enseignants du primaire chargés de l'éducation artistique assurent les cours pour la totalité ou la plupart des matières au programme et reçoivent une formation dans plusieurs d'entre elles. Toutefois, dans certains pays, les enseignants du primaire ne reçoivent pas nécessairement la formation adéquate pour enseigner toutes les matières artistiques incluses dans le programme.

Les projets ad hoc et les activités périscolaires peuvent favoriser l'enseignement artistique à l'école.

Des projets visant à favoriser l'enseignement artistique existent dans de nombreux pays: en Belgique, au Danemark, en Irlande, à Malte, aux Pays-Bas, en Autriche et en Norvège, des organismes et des réseaux nationaux ont été spécialement mis en place pour promouvoir l'éducation artistique et culturelle.

En outre, de nombreux pays encouragent les écoles et d'autres organismes à proposer des activités artistiques périscolaires. L'accès des élèves à ce type d'activités peut toutefois être rendu difficile par divers obstacles, notamment financiers. C'est pourquoi certaines autorités nationales ou locales financent intégralement ou subventionnent des activités artistiques périscolaires en Belgique, en République tchèque, en Espagne, en Italie, en Lettonie, en Autriche, au Portugal et en Finlande.

Pour en savoir plus :

- Texte intégral de l'étude [L'éducation artistique et culturelle à l'école en Europe](#) (disponible en anglais et en français)
- Descriptions nationales détaillées sur www.eurydice.org (14 octobre 2009)